

ambiguës et qu'on doit laisser à l'interprétation de Votre Honneur. En imposant cette question à la Chambre, le gouvernement viole ses privilèges, d'autant plus qu'il invoque la clôture pour ce faire.

Vous seul, monsieur l'Orateur, pouvez maintenant empêcher cette atteinte aux privilèges de la Chambre des communes. Comme vos prédécesseurs au cours des siècles, vous êtes le dépositaire des droits de la Chambre des communes. Au Sénat, il y a une cérémonie où vous réaffirmez votre autorité et l'autorité du Parlement sur la Couronne. C'est auprès de vous, monsieur l'Orateur, que nous devons chercher protection.

Nous avons discuté la motion à l'étude et le nouvel article proposé. Nous avons négocié, mais rien n'a indiqué que les représentants du gouvernement songeaient sérieusement à en venir à une entente. Il n'y a eu d'entretiens qu'après plus d'une semaine de débats. Il n'y a eu d'entretiens que lorsque le gouvernement a compris que nous étions sérieux et que le débat se poursuivrait. Quand le leader du gouvernement à la Chambre s'est rendu compte de la situation, il a amorcé des négociations. Permettez-moi de m'exprimer de cette façon-ci, monsieur l'Orateur: dès le retour de l'Ouest de César, le mot d'ordre fut donné de mettre fin à tout entretien.

Des voix: Bravo.

L'hon. M. Stanfield: Nous ne pouvons faire plus que nous n'avons fait, nous de l'opposition, pour empêcher cette atteinte au Parlement—à moins d'être prêts à désorganiser à tel point les travaux parlementaires, que le Parlement ne puisse agir. Et telle n'est pas notre intention. Je ne suis pas venu au Parlement pour le détruire. Je voudrais me rendre utile.

Des voix: Bravo.

● (5.10 p.m.)

L'hon. M. Stanfield: L'article du Règlement auquel on a recouru est rarement invoqué. Il est difficile à interpréter et je regrette, monsieur l'Orateur, que l'on vous ait confié cette tâche difficile. De fait, si la situation à la Chambre avait été tout autre, je vous aurais suggéré de songer à démissionner comme Orateur, pour protester contre l'exercice d'une autorité arbitraire de la part du gouvernement actuel. Toutefois, que Votre Honneur sache que sa présence au fauteuil est, à mes yeux, indispensable pour la présente législature. Votre Honneur jouit de l'estime et du respect de tous les députés.

Des voix: Bravo!

[L'hon. M. Stanfield.]

L'hon. M. Stanfield: Votre Honneur n'a pas eu la tâche facile ces derniers jours. Elle ne l'est pas aujourd'hui et ne le sera sans doute pas lors des prochaines sessions, car l'ambiance de cette Chambre est devenue fort mauvaise. Il ne fait pas de doute que les sensibilités sont à vif. Le pire, c'est que cela ne sert à rien.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Seul Votre Honneur est à même de sauver le Parlement et de lui donner un sens. C'est le respect que nous avons pour Votre Honneur qui assurera la pérennité de ce Parlement. Je suis désolé d'alourdir votre tâche aujourd'hui, mais la responsabilité vous en incombe.

De la décision que vous allez prendre dépend l'avenir du Parlement, et je crois qu'elle déterminera la responsabilité des futurs gouvernements à l'égard du Parlement. J'exhorte Votre Honneur non seulement à déclarer que cette motion enfreint les privilèges de la Chambre ou à attirer l'attention de la Chambre là-dessus, mais aussi, à titre d'Orateur, à refuser de mettre cette motion aux voix parce qu'elle viole les privilèges de cette assemblée.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, depuis 40 minutes nous écoutons un pur hommage aux règles du Parlement. Je suis surpris de voir que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le chef de l'opposition (M. Stanfield) profitent d'un rappel au Règlement pour obtenir la parole aujourd'hui, ce qu'ils ne pourraient faire normalement selon les règles de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, j'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Un article interdit d'imputer des motifs. Je l'invoque non seulement à propos de la remarque du ministre, mais aussi à propos du rire de l'autre côté. Si j'ai invoqué le Règlement cet après-midi, c'est véritablement dans l'intérêt des règles et procédures de la Chambre des communes, et pour aucune autre raison.

M. l'Orateur: Je suis sûr que le ministre ne cherchait pas à imputer des motifs.

M. Woolliams: J'invoque le Règlement pour la même raison, monsieur l'Orateur. Il est certain que si le ministre n'imputait pas des motifs au député de Winnipeg-Nord-Centre